



Pension compensatoire ou pension alimentaire ?

Par **FRANCE83**, le **18/09/2015 à 11:06**

Bonjour . Mon mari veut divorcer, je le refuse, admetts une séparation à la rigueur .J'ai 70 ans , nous sommes mariés depuis 4 ans . Si je devais en arriver à cette extrême ,vaut -il mieux que je demande une pension compensatoire ou une pension alimentaire ? J'ajouterais , qu'habitant un logement de fonction , par le travail de mon mari , ce serait donc à moi de quitter ce logement .Lui gagne 2000 e , pas de frais de loyer ,ni edf ,ni eau , etc... Sauf la taxe d'habitation . Moi je n'ai comme revenu mensuel , 800 e , une santé chancelante .. Pouvez vous m'éclairer ? Quel montant pourrais-je prétendre dans les deux cas de figure ? Merci de votre réponse .

Par **moisse**, le **18/09/2015 à 11:53**

Bonjour, n'y a pas 2 cas de figure, mais un seul. La pension alimentaire n'est due que pendant la procédure de divorce. Après c'est la prestation compensatoire qui prend le relais, puisque, je suppose, vous n'avez plus d'enfants à élever.

Par **cocotte1003**, le **18/09/2015 à 12:49**

bonjour, vous pouvez toujours refuser, dans un premier temps, le divorce mais au bout de deux ans de séparation, si votre mari persiste il l'obtiendra, cordialement